



**Monsieur Yves LEMMENS**, Directeur Général  
**Madame Dorien ROBBEN**, directrice générale adjointe  
SLRB  
45-55, Rue Jourdan  
1060 Bruxelles

Par courrier recommandé et par courriel

Nous accusons réception de votre courrier du 18 juin dernier invitant l'asbl La Ferme du Chant des Cailles à remettre son avis formel concernant le projet de protocole d'accord pour le « projet de développement mixte au Chant des Cailles ».

Nous avons le regret de vous informer que ce document n'a pas rencontré l'approbation de nos membres. De fait, il ne reflète aucune des propositions avancées par la Ferme du Chant des Cailles.

Malgré un climat cordial, les rencontres du groupe de travail n'ont pas permis un dialogue effectif, essentiellement pour les deux raisons suivantes :

Nous avons conditionné notre participation à l'audition d'experts de l'agriculture urbaine, des stratégies Good Soil et Good Food, ainsi que des bâtiments exemplaires. Il s'agissait d'établir une vision commune des conditions nécessaires au maintien de la qualité de notre projet. Aucun expert n'a été invité.

De même, aucune suite n'a été donnée à nos demandes répétées que le groupe de travail s'appuie sur les résultats de la recherche SAULE, pourtant menée pendant trois ans à la demande et avec le financement de la Région. Ni à celles d'examiner la faisabilité de délocaliser dans le quartier les 70 logements programmés, que ce soit sur du bâti existant ou sur le terrain proposé par la Commune.

Une telle fermeture à ce qui représentait pour nous les fondements de la confiance nous a empêchés de participer à l'élaboration de ce projet de protocole.

Le document soumis témoigne de l'incompréhension du caractère innovant et pionnier du projet de transition socio-écologique qu'est la Ferme du Chant des Cailles. Il propose en effet de remplacer le modèle économique de CSA (*Community Supported Agriculture*)

sur lequel repose la solidarité et la participation citoyenne par une dépendance aux fonds publics. Il prévoit en outre un contrôle de la gouvernance et des activités qui entraînerait inéluctablement un effondrement de l'engagement citoyen et du système collaboratif en place.

Ce projet de protocole ne permet pas de préserver ni pérenniser les activités de la Ferme du Chant des Cailles. En prévoyant un contrôle unilatéral de son économie, il met à mal sa philosophie, qui fait sa réussite. En entamant sa surface d'un quart (empreinte des constructions et des abords), et potentiellement d'un autre quart, il entame aussi son potentiel de développement à un moment où les efforts mis en œuvre en faveur de la cohésion sociale commencent à porter leurs fruits et où la demande en matière d'éducation à l'environnement explose, notamment de la part des écoles fréquentées par les enfants de la cité-jardin.

C'est pourquoi il est impossible pour la Ferme du Chant des Cailles de souscrire à ce protocole d'accord en l'état. Nous souhaitons par contre poursuivre les discussions dans un réel esprit d'ouverture. C'est là un prérequis essentiel pour parvenir à un accord qui soit acceptable pour toutes les parties.

Mina El Rhachi



Colette Bériot



P.O. Martin Philippart



Pour la Ferme du Chant des Cailles ASBL

John Stainier, administrateur

